



RENSEIGNEMENTS SUR LE DECES D UN PARENT

Par **CLARA 6676**, le **03/02/2018** à **14:30**

bonjour ,voila je vais essayer d etre clair et precise

Avec ma soeur nous venon d apprendre le deces de notre papa avec lequel nous n avons presque pas vecu

notre mere nous a beaucoup raconter de vilaines sur lui et a force pour nous cela ete la realite donc nous avavons pas chercher a le rencontrer et peut etre peu aussi qu il ne souhaite nous voir comme le disait notre maman

bref nous avons tout de meme avec ma soeur decider d en savoir plus et nous somme parti de zero et au bout de nombreuses demarches administrative et beaucoup de recherche internet j ai rechercher au depart sur sa region si je pouvais trouver un avis de deces afin d avoir des dates car pas de date de naissance (ma mere ne veut pas nous le dire) et date de deces ,j ai trouver et demander acte de naissance puis acte de deces ,j ai contacter les pompes noter sur l avis de deces qui m on affirmer que de son hospitalisation a son enterrement il ete seul(cela est peinant de savoir cela)par la suite j ai obteue dossier medical et courier du medecin qui l a suivi bref nous avons appris qu il ete handicapees et vivait depuis 20 ans avec une femme handicapees elle aussi mais qui n est jamais venu a l hopital ,non connu du medecin,

puis j ai envoyer les actes de deces aux differentes administration afin de faire de role d enfant tout de meme .j ai demander le capital deces ,refuser car 2 mois trop tard ,j ai demander au fichier de la cnil les historique bancaire que l on a recu

et la des zones d ombres il avait 4 comptes bancaire 2 dans 2 banques differentes qui ont ete cloturer 1 ans apres le deces

1 des 2 comptes a meme ete ouvert 3 mois apres le deces et fermer en meme teps que le premier

j ai contacter cette banque afin d en savoir plus sans

succes elle ne veut rien savoir sous motif secret bancaire

,je lui ai demander un rdv en apportant tout mes document ,en vain elle m a presque raccrocher au nez lorsque j ai evoquer le nom de mon papa ,

mes quetions comment faire pour les comptes bancaire et est ce normal un compte ouvert 3 mois apres le deces

ma deuxieme question si vous pouvez me repondre concerne le capital deces ah et on a appris par le medecin qu il ete locataire et posseder un scooter donc ses meubles et vehicules devraient nous revenir ?????

MERCI DE VOS REPONSES

Par **Visiteur**, le **03/02/2018** à **14:47**

Bjr,

Juste pour vous dire qu'une ouverture de compte post-mortem peut être "administrative" si par exemple il possédait un PEA que l'établissement était dans l'obligation de fermer en virant les avoirs sur un compte provisoire de succession.

Par **CLARA 6676**, le **03/02/2018** à **16:41**

merci de votre repnse ,mais que serais devenu cette argent

Par **jos38**, le **03/02/2018** à **17:46**

bonsoir. les relevés de compte étaient à son seul nom ou compte joint avec sa femme? celle-ci avait peut-être procuration sur les 4 comptes

Par **Visiteur**, le **03/02/2018** à **18:58**

Bien sûr et selon la composition du patfimoine et les dispositions prises éventuellement entre époux attribution intégrale par exemple) la succession a peut être été réglée. Il faudrait savoir sous quel régime ils étaient mariés ?